

Assurance-maladie

Jungle des modèles de prime: la FRC est de bon conseil

Une fois de plus, les primes maladie prennent l'ascenseur en 2026: +4,4% en moyenne nationale, avec un renchérissement allant jusqu'à 5,9% en Valais. Avec près d'une centaine de modèles différents, il est toujours plus difficile de s'y retrouver et de faire le bon choix. La Fédération romande des consommateurs (FRC) guide les assurés dans la jungle des produits LAMal: elle offre un comparateur de primes, des fiches produits et des conseils personnalisés. Parallèlement, face à l'immobilisme du Parlement à adopter des réformes ambitieuses, la FRC continue à exiger un plafonnement des primes.

Médecin de famille, réseau de soins, télémedecine, application de santé, montant de la franchise, possibilité ou non de choisir un prestataire de santé: face à la complexité des modèles, la FRC est là pour conseiller les assurés. Comme chaque année, en collaboration avec la RTS, elle met à disposition des consommateurs un comparateur de primes. Les juristes de FRC Conseil ont également décortiqué les conditions générales d'assurance des modèles alternatifs des compagnies présentes en Suisse romande, lesquels sont présentés dans des «fiches produit». Ces tableaux synthétiques sont à la disposition de l'ensemble de la population sur le site frc.ch. La FRC donne également des conseils gratuits par téléphone, y compris aux non-membres et propose trois webinaires pour comprendre les fondamentaux pratiques. Ce dispositif permet ainsi à de nombreuses personnes d'économiser plusieurs centaines de francs chaque année. «La LAMal est une assurance solidaire et obligatoire pour tous. Il est inadmissible qu'opter pour une prime de base soit si complexe, s'indigne Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC. C'est pourquoi notre association tient chaque année à aider les gens à faire leur choix.»

Si la FRC s'investit dans le conseil aux assurés, elle continue à plaider pour un plafonnement des primes sous la forme d'un moratoire. Et ce, malgré le refus du Conseil national de donner suite à l'initiative déposée en 2023 par la FRC au Parlement par l'entremise de Sophie Michaud Gigon, élue à la Chambre basse. Cette mesure consiste à ne plus répercuter de hausse sur les primes tant que des réformes pour maîtriser les coûts et soulager les assurés ne sont pas entreprises. Cela implique notamment de lutter contre la surfacturation grâce à une meilleure coordination des soins, contre des actes médicaux inutiles ou en faveur l'importation parallèle de médicaments. Les primes ne devraient pas excéder 10% du revenu du ménage.

Le plafonnement des primes, qui se veut provisoire, ne doit pas éluder la nécessité d'une réforme de fond. La FRC estime qu'il faut s'orienter vers une véritable politique de santé centrée sur les patients. Le but: maîtriser les coûts de la santé tout en garantissant des soins de qualité pour tous.

Dossier: frc.ch/primes
Argumentaire FRC (août 2023).

Informations complémentaires:
Manon Renaud, juriste FRC Conseil, Tél. 021 331 00 90
Sevan Pearson, responsable Coûts de la santé, Tél. 021 331 00 90